



Les Touches

**COMMUNE DES TOUCHES**  
**PROCES- VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 26 AVRIL 2019**

Le vendredi 26 avril 2018 à **20h00**, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil à la Mairie des Touches, sous la présidence de madame Laurence GUILLEMIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe – Maire par délégation de la commune DES TOUCHES.

**Présents :** Laurence GUILLEMIN, Paule DROUET, Stanislas BOMME, Bruno VEYRAND, Frédéric BOUCAULT, Floranne DAUFFY, Martine BARON, Magalie BONIC, Claire DELARUE, Maryse LASQUELLEC, Marcel MACE, Jean-Michel ROGER, Corinne AVENDANO.

**Absents excusés :** Frédéric GREGOIRE (pouvoir à Stanislas BOMME), Sandrine LEBACLE (pouvoir à Claire DELARUE), Anthony DOURNEAU (pouvoir à Magalie BONIC), Nelly HAURIS (pouvoir à Marcel MACE), Daniel BORIE (pouvoir à Jean-Michel ROGER).

**Nombre de membres en exercice :** 18

**Secrétaire de séance :** Claire DELARUE

**Date de convocation :** 16 avril 2019

**Date d'affichage :** 16 avril 2019

**OBJET : Adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2019**

**Vote : Pour : 18 – Contre : 0 - Abstentions : 0**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, un Procès-verbal faisant état des délibérations prises pendant le Conseil Municipal, doit être dressé.

Suite à la tenue du Conseil réuni en séance le 22 mars 2019 et sur proposition de Madame la 1<sup>ère</sup> Adjointe, Maire par délégation.

A la demande de Frédéric BOUCAULT, il est proposé d'ajouter en page 2 le tableau suivant permettant d'expliquer la proposition faite au Conseil municipal quant à l'aménagement du sous-sol de la future Mairie ou de l'Annexe.

	Cout estimatif HT	Hypothèse 1 - aménagement du sous-sol entier - annexe à aménager en N+1 ou N+2 (destination à déterminer)	Hypothèse 2 - Chaufferie dans sous-sol - Salle de pause et archives dans annexe
Travaux Mairie (RDC + étage + extérieur)	836 359,28 €	836 359,28 €	836 359,28 €
Aménagement du sous-sol	71 500,00 €	71 500,00 €	12 600,00 €
Aménagement de l'annexe	104 000,00 €	104 000,00 €	87 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 011 859,28 €</b>	<b>936 459,28 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** le Procès- Verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2019 en intégrant la précision ci-dessus

#### **OBJET : Tirage au sort des Jurés d'Assises 2020**

En application de la loi n° 78.788 du 28 Juillet 1978 modifiée et du Code de Procédure Pénale, il est procédé au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de jurés aux Assises de Loire-Atlantique en 2020. Le tirage au sort porte sur la liste des électeurs de la Commune.

Il est rappelé au Conseil Municipal que le nombre de noms à tirer au sort doit être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral pour la circonscription considérée soit 6 personnes.

Par ailleurs, pour la constitution de la liste préparatoire, ne doivent pas être retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de vingt- trois ans au cours de l'année civile qui suit c'est -à- dire au cours de l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Procède** au tirage au sort des jurés d'assises pour 2020.
- Les personnes ainsi désignées sont :
  - Christophe LUCAS – La Coudraie
  - Liliane LELOUP – La Coudraie
  - Kévin MARZELIERE – 11 chemin du Moulin des Buttes
  - Florent CHAPLAIS – 204 La Martelière
  - Jean-Paul MENARD – La Cohue
  - Fabien PELTIER – 322 La Chatelière

#### **OBJET : Commerces – Autorisation d'ouverture dominicale ANNEE 2019 – SPORT 2000**

**Vote : Pour : 11 - Contre : 5 (Bruno VEYRAND, Maryse LASQUELLEC, Jean-Michel ROGER, Daniel BORIE, Corinne AVENDANO) - Abstentions : Floranne DAUFFY, Martine BARON**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants ;

Vu l'article 257 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, dite loi Macron ;

Vu le code du travail et notamment ses articles L.3132-26, et R.3132-21 ;

L'article L3132-26 du code du travail, énonce que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée par le Maire après avis conforme de la Communauté de communes au-delà de 5 dimanches et après avis du Conseil municipal dans tous les cas.

Considérant la demande de l'enseigne SPORT 2000 pour une ouverture les dimanches 30 juin, 1<sup>er</sup> septembre, 15 et 22 décembre 2019.

Madame Laurence GUILLEMIN, Maire par délégation, propose à l'assemblée de donner un avis favorable à cette demande.

Elle précise que pour l'année 2020, les commerces devront impérativement respecter le délai préalable de demande à savoir, une demande déposée au plus tard en novembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité des voix,**

- **Donne un avis favorable** à l'ouverture dominicale de l'enseigne SPORT 2000 aux dates suivantes :

- 30 juin 2019
- 1<sup>er</sup> septembre 2019
- 15 et 22 décembre 2019.

#### **OBJET : CONSTRUCTION-REHABILITATION DE LA MAIRIE– Validation de la phase APD**

**Vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 3 (Corinne AVENDANO, Daniel BORIE, Jean-Michel ROGER)**

M. Stanislas BOMME, Adjoint aux bâtiments, rappelle le projet de transfert de la Mairie dans l'ancien presbytère, rue St Melaine.

Le projet consiste en la réhabilitation du bâtiment actuel et son extension. Les travaux envisagés doivent concourir à offrir aux usagers et au personnel un espace répondant aux besoins, aux normes d'accessibilités et de sécurité tout en favorisant les économies d'énergie.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecture FOREST-DEBARRE (44 NANTES) qui a présenté le projet au Conseil municipal en date du 22 mars 2019.

Le coût des travaux est à ce jour estimé à 936 603.12 HT (TVA à 20%).

Le coût total de l'opération est estimé à 1 028 416.10 € HT (y compris la maîtrise d'œuvre, études et diagnostics divers, mobilier, .....).

Compte tenu de ces éléments, Monsieur Stanislas BOMME propose au Conseil municipal de valider le projet tel que présenté ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **Arrête** le projet de construction/réhabilitation de la Mairie tel que défini au stade APD
- **Précise** que le coût estimatif des travaux, fixé à 936 603.12€ HT, détermine le forfait de rémunération du Maître d'œuvre
- **Autorise** le lancement de la phase « PRO »

#### **OBJET : CONSTRUCTION-REHABILITATION DE LA MAIRIE– Marchés de travaux**

**Vote : Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 3 (Corinne AVENDANO, Daniel BORIE, Jean-Michel ROGER)**

M. Stanislas BOMME, Adjoint aux bâtiments, rappelle le projet de transfert de la Mairie dans l'ancien presbytère, rue St Melaine.

Le projet consiste en la réhabilitation du bâtiment actuel et son extension. Les travaux envisagés doivent concourir à offrir aux usagers et au personnel un espace répondant aux besoins, aux normes d'accessibilités et de sécurité tout en favorisant les économies d'énergie.

La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecture FOREST-DEBARRE (44 NANTES).  
Monsieur Stanislas BOMME, Adjoint à la voirie, rappelle le contenu du projet aux membres du Conseil ;

Les travaux sont répartis en 17 lots, définis comme suit :

1	Terrassements VRD - Aménagements extérieurs	41 600,00
2	Déconstruction - Gros-œuvre	223 503,12
3	Murs de pierres - Ravalement	188 900,00
4	Charpente bois	23 500,00
5	Couverture ardoises - Zinguerie - Etanchéité	45 100,00
6	Serrurerie	11 900,00
7	Menuiseries extérieures bois	36 200,00
8	Menuiseries extérieures aluminium	29 700,00
9	Menuiseries intérieures	34 900,00
10	Plâtrerie Isolation	44 700,00
11	Plafonds suspendus	6 000,00
12	Sols durs carrelage et faïence	17 700,00
13	Sols souples	7 100,00
14	Peinture - Revêtements muraux	25 000,00
15	Mobilier compris banque d'accueil	20 700,00
16	Electricité	77 700,00
17	Chauffage Ventilation Plomberie	102 400,00

## **TOTAL**

**936 603,12 HT**

Les marchés devront inclure deux options, estimées comme suit:

- Matériaux Bio-sourcés	21 700€ HT
- Chaudière bois granule à condensation	5 000€ HT

Sur la base de ces éléments, un dossier de consultation pour les marchés de travaux est en cours de rédaction.

Monsieur S.BOMME propose aux membres du conseil municipal d'approuver le lancement de la consultation pour les travaux de construction/réhabilitation de la Mairie sur la Commune des Touches. Les marchés seront passés selon la procédure adaptée, conformément au décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il est également proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces des marchés pour leur attribution après avis de la Commission d'appel d'offre (CAO informelle).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **Approuve** le lancement de la consultation pour les marchés de travaux de construction/réhabilitation (17 lots), tranche ferme et option.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à la procédure de consultation.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les Marchés après avis de la Commission d'Appel d'Offre (CAO informelle)

**OBJET : INDEMNITES DE FONCTIONS DES ELUS tenant compte du nouvel indice brut terminal de la fonction publique**

Vote : Pour : 18 - Contre : 0 – Abstentions : 0

Vu les articles L 2123-20 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 28/03/2014 constatant l'élection du maire,

Vu la délibération n° 170428-05 en date du 28 avril 2017 fixant l'indemnité de fonction des conseillers municipaux sans délégation ;

Vu la délibération n° 151016-03 en date du 16 octobre 2015 fixant le nombre d'Adjoints à 4,

Vu la délibération n°180329-09 en date du 29 mars 2018 fixant les indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et Conseillers délégués ;

Vu l'indisponibilité de longue durée de Monsieur le Maire pour thérapie médicale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018,

Considérant que la commune compte 2488 habitants,

Considérant que pour une commune dont le nombre d'habitants est compris entre 1 000 et 3 499 :

- le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 43 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint (*et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction*) est fixé à 16.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un conseiller municipal non titulaire d'une délégation de fonction ne peut être supérieur à 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice,

Considérant que si par principe, les fonctions électives sont gratuites, les élus municipaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonction qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, des conseillers municipaux et du maire, pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux fixés par la loi,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Rappelle** que Monsieur Frédéric GREGOIRE, Maire, ne perçoit plus d'indemnités de fonctions depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018 et pour toute la durée de son indisponibilité.
- **Rappelle** que les indemnités de fonctions attribuées à Monsieur le Maire en application de l'article L 2123-23 CGCT et fixées par délibération sont intégralement versées à Mme Laurence GUILLEMINE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, depuis 1<sup>er</sup> avril 2018.

- **Fixe** le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

Nom	Fonction	Taux des indemnités Sur la base de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Laurence GUILLEMINÉ	Maire par délégation	43 %
Stanislas BOMME	3è Adjoint	13.94
Paule DROUET	2è Adjointe	11.20%
Bruno VEYRAND	4è Adjoint	
Frédéric BOUCAULT	Conseiller délégué	
Floranne DAUFFY	Conseillère déléguée	
	Conseillers municipaux sans délégation	0.656%

- **Précise** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

- **Précise** que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

#### **OBJET : Acquisition d'un véhicule électrique : demandes de subventions**

**Vote : Pour : 18 – Contre : 0 - Abstentions : 0**

Mme Laurence GUILLEMINÉ, Maire par délégation, annonce que la commune DES TOUCHES souhaite s'engager dans une démarche favorisant l'utilisation des véhicules électriques, notamment au sein des Services techniques.

Compte tenu du parc automobile actuel de la commune et des besoins exprimés par les services, l'acquisition d'un véhicule électrique utilitaire BERLINGO est envisagée, ainsi que tout le matériel utile à la recharge du véhicule.

Elle explique que ce projet peut être éligible à diverses aides financières :

- Contrat Territoire Région (Conseil Régional) pour les éléments liés aux mobilités et économies d'énergie
- Bonus écologique

Le plan de financement du projet s'établit comme suit à ce jour :

<b>Dépenses prévisionnelles (HT)</b>		<b>Recettes Prévisionnelles (subventions sollicitées)</b>	
- Acquisition de véhicule électrique + matériel de recharge	28 194.33 €	- CTR (Région)	17 555.47 €
		- Bonus écologique	5 000.00 €
		Autofinancement	5 638.86
<b>TOTAL HT</b>	<b>28 194.33 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>28 194.33 €</b>

Compte tenu de ces éléments, Mme Laurence GUILLEMINÉ, propose au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter l'ensemble des subventions énoncées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** l'acquisition d'un véhicule électrique dédié aux Services techniques
- **Adopte** le plan prévisionnel de financement exposé ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions au titre de:
  - Contrat Territoire Région (Conseil Régional) pour les éléments liés aux mobilités et économies d'énergie
  - Bonus écologique
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte nécessaire à la réalisation de ces demandes.

### **OBJET : Dénomination du parking Rue de La poste**

**Vote : Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition formulée par la commission Voirie,

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination du parking accessible depuis la Rue de La Poste et desservant notamment l'école du Sacré Coeur,

Considérant la proposition de la commission Voirie de rendre hommage à Clémence PICHELIN, fondatrice de l'école du Sacré Cœur ;

M. Stanislas BOMME, Adjoint à la Voirie, propose de dénommer le parking donnant rue de La Poste : Place Clémence PICHELIN.

Laurence GUILLEMINE précise que l'inauguration de la place « Clémence Pichelin » est programmée le samedi 25 mai à 11h00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Adopte** la dénomination « Place Clémence PICHELIN ».
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

### **Informations Communauté de Communes Erdre et Gesvres**

- Projet culturel de territoire (Laurence GUILLEMINE) :

Validation du projet en bureau communautaire.

- Lieu d'accueil Enfants/parents (LAEP) (Laurence GUILLEMINE) :

5 communes de l'ouest du territoire créent un LAEP dans lequel interviendront des agents et des intervenants extérieurs, professionnels de la petite enfance.

Une réflexion pourrait être lancée pour un tel projet sur le côté est du territoire.

Floranne DAUFFY précise qu'un projet similaire avait été projeté mais porté par une psychanalyste. Cette approche très particulière n'avait pas pris sur la commune. Le LAEP monté sur les communes membres de la CCEG est différent.

- PLUi (Frédéric BOUCAULT) :

L'enquête publique a débuté le 15/05. Les Commissaires enquêteurs seront présents :

- le vendredi 03/05 matin
- Le lundi 20/05 après-midi

- Centre aquatique (Maryse LASQUELLEC) :

Réunion à venir le 05/05 pour fixer les tarifs de la prochaine saison

## Informations diverses

- Décisions du Maire (Laurence GUILLEMINÉ):

12/04/2019 – Lancement d'un marché pour la reprise de 10 concessions funéraires

- Calendrier :

01/05 : Marche organisée par les Pieds Nickels au profit de l'association « Warrior Chloë »

03/05 à 18h00 : Accueil des nouveaux arrivants – Salle polyvalente

12/05 : Défilé du 08 mai, inauguration de la place Julienne David et Foire St Jacques

17/05 à 20h30 : Spectacle Hors Saison « Le petit Poucet » Salle Polyvalente

18/05 à 10h : Atelier au naturel « démarrer un jardin en milieu naturel » - bibliothèque

*Clôture de la séance à 21h15*

**Avendano C.**

**Baron M.**

**Bomme S.**

**Bonic M.**

**D. Borie**

**Boucault F**

**Dauffy F.**

**Delarue C.**

*Excusé*

**Dourneau A.**

**Drouet P.**

**Grégoire F.**

**Guillemine L.**

*Excusé*

*Excusé*

**Haurais N.**

**Lasquellec M.**

**Lebacle S.**

**Roger J-M.**

*Excusé*

*Excusé*

**Macé M.**

**Veyrand B.**